

COMMUNE
de
NANTIAT

Haute-Vienne

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 14

votants : 14

L'an deux mille vingt quatre, le 28 mars

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 18 mars 2024

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, GALLY, MARTIN, DUSSAC, VEYRIRAS, PRINSAUD, DESMOULINS, PERRIN, Mmes LABRUNIE, KEBAILI, PUIGRENIER, LACHATRE, PEYRELADE

ABSENT EXCUSE : M. JEANTEAU

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance

OBJET

Tarifs Transport scolaire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'évolution tarifaire des transports scolaires adopté par le conseil régional.

Maintien des tarifs pour la tranche 1 et pour les navettes RPI. Pour les autres tranches, la hausse sera étalée sur 3 années scolaires avec une évolution annuelle de 3.5 % (2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de maintenir sa participation à hauteur de :

DEMI-PENSIONNAIRES PRIMAIRES

TARIFS REGION 2024				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC (montant de la participation de l'A02)
TRANCHE	EN € TTC	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	
1	30,00 €	21,00 €	15,00 €	
2	54,00 €	37,80 €	27,00 €	
3	87,00 €	60,90 €	43,50 €	30 €
4	123,00 €	86,10 €	61,50 €	30 €
5	162,00 €	113,40 €	81,00 €	30 €
NAD	210,00 €	147,00 €	105,00 €	115 €
NAVETTE RPI	30,00 €	21,00 €	15,00 €	
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	87,00 €			

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

DEMI-PENSIONNAIRES SECONDAIRES

TARIFS REGION 2024				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC (montant de la participation de l'A02)
TRANCHE	EN € TTC	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	
1	30,00 €	21,00 €	15,00 €	
2	54,00 €	37,80 €	27,00 €	
3	87,00 €	60,90 €	43,50 €	30 €
4	123,00 €	86,10 €	61,50 €	30 €
5	162,00 €	113,40 €	81,00 €	30 €
NAD	210,00 €	147,00 €	105,00 €	115 €
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	87,00 €			

INTERNES SECONDAIRES

TARIFS REGION 2024				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC (montant de la participation de l'A02)
TRANCHE	TARIFS REGION	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	
1	24,00 €	16,80 €	12,00 €	
2	42,00 €	29,40 €	21,00 €	
3	67,50 €	47,25 €	33,75 €	
4	100,50 €	70,35 €	50,25 €	
5	129,00 €	90,30 €	64,50 €	
NAD	162,00 €	113,40 €	81,00 €	
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	67,50 €			
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			

- Afin de prendre en compte le coût pour les fratries nombreuses (3enfants et plus, une modulation est appliquée sur l'ensemble des tarifs selon les modalités suivantes :
 - une réduction de 30 % pour le 3^{ème} enfant par ordre d'âge
 - une réduction de 50% pour le 4^{ème} enfant par ordre d'âge et les suivants
 - Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec la Région
- La présente convention est reconductible par tacite reconduction jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2025-2026 selon le calendrier établi par l'Education Nationale.,
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme : En Mairie le 29 MARS 2024

Le secrétaire de séance
Nicole LABRUNIE

Le Maire
Daniel PERROT

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE BELLAC
LE 02 AVR. 2024

Nu

